

Directeur de crèche

Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Quartier hôtel de ville Versailles

Direction concernée

Direction de la Petite Enfance

Domaine d'activité

Enfance et famille

Service concerné

Crèche collective "le manège enchanté"

Catégorie du poste

Catégorie A

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Placé(e) sous l'autorité de la Directrice de la Petite Enfance et en collaboration étroite avec les deux autres Chefs de Service de la Direction, vous occuperez les fonctions de Directeur(trice), au sein d'une crèche collective :

MISSIONS :

- Gestion efficiente de l'établissement (garantir les taux d'occupation, gestion du budget...)
- Manager une équipe pluridisciplinaire
- Conception et mise en application du projet pédagogique conformément au projet éducatif de la ville de Versailles
- Veiller au respect des normes d'hygiène et de sécurité et du respect des protocoles mis en place
- Gestion de la commande des repas en liaison froide
- Soutenir la fonction parentale
- Evaluer et gérer des situations d'urgence
- Participer au recrutement du personnel
- Assurer ponctuellement l'encadrement des enfants en section en cas de besoin en soutien avec les équipes en place

Votre profil

Formation

Diplôme de Puéricultrices - Titulaire ou Contractuel

Expérience

- Expérience significative exigée sur un poste similaire

Savoir-faire

- Compétences managériales et de communication avérées

Savoir-être

- Organisée et savoir faire preuve d'anticipation
- Sens des responsabilités
- Capacité d'adaptation aux situations
- Sens des responsabilités
- Sens du travail en équipe et en partenariat
- Sens du service public

Conditions d'emploi

Cycle de travail

Poste à 39h par semaine

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année
- Parcours professionnel évolutif par le biais d'accompagnement de formations
- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)